

2023 - 014



OBJET DE L'ARRÊTÉ

**Autorisation de vente  
Ambulante annuelle**

**FOOD TRUCKS  
Monsieur BALARATNAM  
Balusubramamiam  
37 Bd Thibault de  
Champagne  
77600 Bussy St Georges**

2023 - 014

Pour ampliation  
Le Maire  
Pr Le Maire  
L'adjoint délégué

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE (VAL-DE-MARNE)

## ARRETE DU MAIRE

*Le Maire du Kremlin-Bicêtre,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-126 en date du 15 décembre 2016 portant approbation du nouveau règlement municipal des terrasses et des étalages ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 portant revalorisation des taxes et tarifs à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'appel à candidatures pour l'installation de food trucks sur le territoire de la commune, valant cahier des charges, publié en novembre 2022 ;

Vu la candidature de **Monsieur BALARATNAM Balusubramamiam**, sollicitant l'autorisation de vente ambulante;

Vu la décision de la commission d'attribution des emplacements de food trucks du 4 janvier 2023,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** L'autorisation de vente de restauration indienne est accordée à Monsieur BALARATNAM Balusubramamiam pour la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023** aux emplacements, jours et horaires suivants :

**Place de la Comète : JEUDI de 10h à 15h.**

**Article 2 :** Le permissionnaire est soumis au paiement de droits de voirie fixés suivant la réglementation en vigueur et s'élevant forfaitairement pour l'année 2023 à : **1047.09€**

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services de la Ville et le Commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** La présente permission de voirie peut être retirée sans aucune indemnité, en cas d'inobservation d'une des prescriptions du cahier des charges signé par chaque candidat.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- au pétitionnaire
- au secrétariat général de la Mairie du Kremlin-Bicêtre
- à Monsieur le commissaire de police de la Mairie du Kremlin-Bicêtre
- aux services de la Préfecture du Val-de-Marne

Fait au Kremlin-Bicêtre, le

02 FEB 2023



Pour le Maire Jean-Luc Laurent et par délégation,  
L'Adjoint au Maire chargé des sports, de l'espace public  
et de la propreté,

Sidi CHIAKH

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20230202-2023-014-AR  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception préfecture : 02/02/2023